

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 22 (1884)  
**Heft:** 44

**Artikel:** Les chasseurs neuchâtelois  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-188401>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . . . 4 fr. 50 six mois . . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Réduction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
du Canton 15 c.
de la Suisse 20 c.
l'Etanger 25 c.

la ligne ou son espace.

**Les chasseurs neuchâtelois.**

Le Département de police du canton de Neuchâtel publie, chaque année, la liste des permis de chasse et en délivre un exemplaire à tous les chasseurs.

On compte cette année dans le canton de Neuchâtel 420 chasseurs et une chasseresse. Le rapport ne dit pas si cette dernière est une dame ou une demoiselle, mais il indique indiscrètement son âge. La loi le veut ainsi. C'est fâcheux ; on aurait pu prévoir le cas. Il n'est certes pas agréable pour une dame de sentir ses lustres trainer dans le carnier de 420 chasseurs.

Le canton de Neuchâtel possède donc 421 disciples de St-Hubert. Il y en a parmi eux qui prétendent chasser par intérêt. Cette considération nous engage à examiner la valeur lucrative du métier.

Il faut environ deux années d'exercice pour apprendre à tirer proprement un oiseau au vol ou un lièvre à la course. Un chien de bonne race doit avoir au moins le même temps de pratique pour seconder convenablement son maître. Pour simplifier le calcul, nous admettrons que tous nos chasseurs sont des Nemrods. Cette supposition est nécessaire à notre théorie, car nous serons obligés d'admettre tout à l'heure que le nombre des pièces de gibier abattues correspond exactement au nombre de coups de fusil tirés. Dans la pratique, ce n'est pas tout à fait cela ; mais n'importe.

Pendant une saison de chasse dans le canton de Neuchâtel, un chasseur brûle en moyenne un demi-kilo de poudre, prix 2 francs. Ce demi-kilo de poudre projette 5 kilos de grenade, fr. 4,50, et met hors d'usage pour fr. 5 de douilles. On comptera que le chasseur use pour 20 francs de chaussure, pour 30 francs d'habits, perd pour 100 francs de temps, avale pour 50 francs de réconfortants et donne 15 francs à l'Etat pour son permis. Les dépenses que nous mentionnons sont très modestes et réduites aux plus indispensables, parce que nous entendions poser le problème à l'avantage des tireurs.

Du 1<sup>er</sup> septembre au 15 décembre 1884, nos 421 chasseurs auront ainsi tiré 52,625 coups de fusil et dépensé fr. 93,356,50. Chaque coup de fusil revient donc à fr. 1,80.

En supposant que, par une chance incroyable, chaque coup de fusil ait abattu une pièce de gibier, il faudra, pour rentrer dans leurs frais, que nos

421 chasseurs aient tué ensemble 5000 lièvres, 30,000 cailles, 7000 perdrix et 10,625 bécasses.

Tous ceux de nos lecteurs qui se sont accordé le luxe d'un permis de chasse, sauront apprécier l'in-vraisemblance d'une pareille quantité de gibier abattu dans le canton de Neuchâtel. Ils se souviendront sans doute aussi de ce dicton un peu exagéré qui prétend qu'il faut 99 chasseurs pour nourrir le centième.

(Le Val-de-Ruz.)

**Déclarations d'amour.**

L'ouvrage qui a paru dernièrement chez M. Calmann-Lévy, à Paris, sous le titre : *Les filles de John Bull*, par Max O'Rell, l'auteur de *John Bull et son île*, contient des choses vraiment piquantes et qui donnent une singulière envie de lire tout l'ouvrage, témoignage cette page détachée :

« Je n'ai jamais beaucoup admiré la façon dont nous faisons nos déclarations d'amour en France. Nous plaçons notre imbécile de bête à genoux aux pieds d'une femme, à laquelle nous permettons ainsi, du haut de sa grandeur, de nous contempler dans toute notre servilité. Les yeux chastement baissés sur nous, ce petit démon d'observation fait l'inventaire de nos moindres défauts : de nos cheveux qui s'éclaircissent ; de nos yeux langoureux qui montrent le blanc et s'arrondissent ; d'une petite verrue que nous croyions dissimulée ; d'un poil follet, détaché de la bande, que nous n'avions jamais remarqué, mais qui n'échappera pas, soyez-en sûrs, à son regard scrutateur ; de notre dignité que nous avons abdiquée en nous agenouillant, pour implorer des faveurs que nous sommes destinés, Dieu le sait, à payer assez cher, et qui, après tout, font monter en grade celle qui les accorde, car je mets ceci en fait, c'est qu'une femme qui se marie obtient de l'avancement ici bas. Eh bien, je le dis carrément, cette petite scène me semble nous faire jouer un rôle souverainement ridicule. Si vous n'êtes pas de cet avis-là, faites-vous la question suivante, messieurs : « Songerais-je jamais à me faire photographier dans la position décrite ci-dessus ? » J'attends votre réponse.

Les choses se passent différemment en Angleterre. Le siège favori des jeunes filles, au cercle intime de la famille, est généralement un pouf, ou une chaise de fantaisie basse, très souvent un simple tabouret. J'en ai vu de ces jolies filles d'Albion, et cela dans la meilleure société, assises à la tur-